

## Bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



Réseau  
Environnement



Montréal



Québec

Bilan validé, mais non approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.  
L'approbation du bilan est requise pour accéder à la majoration écoresponsable du PRIMEAU 2023 relative à la SQEEP.

### RAPPORT 2023 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

### POUR PRÉSENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Du village de

**NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL (VL)**

Code géographique : 49075

Région administrative : Centre-du-Québec (17)

Complété par

**Isabelle Dumont**

le

19 décembre 2024

**Bilan validé, mais non approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.  
L'approbation du bilan est requise pour accéder à la majoration écoresponsable du PRIMEAU 2023 relative à la SQEEP.**

### Mesures et recommandations

Précision des données de l'audit de l'eau de l'AWWA	
Atteindre un résultat de validité des données supérieur à 50 % pour tous les audits de l'eau de l'AWWA d'ici le 1er septembre 2022. Si le résultat est inférieur à 50 %, une augmentation d'au moins 5 % par année est requise annuellement.	<b>Action réalisée.</b>
Réglementation municipale	
Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau concernant les systèmes de climatisation sans boucle de recirculation, les urinoirs à réservoir de chasse automatique, l'arrosage, les piscines, les spas et le délai de réparation des tuyaux privés d'approvisionnement défectueux de façon similaire au modèle fourni par le MAMH sur le site Web de la SQEEP. <b>Cette action devait être réalisée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2021.</b>	<b>Action réalisée.</b>
Pour les municipalités qui installent ou qui ont installé des compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels, inclure et mettre à jour une forme de tarification volumétrique dans la réglementation municipale sur le financement des services d'eau. <b>Cette action devait être réalisée pour le 1<sup>er</sup> septembre 2023.</b>	<b>Cette action doit être réalisée depuis le 1er septembre 2023.</b>
Contrôle actif des pertes d'eau	
Mettre en place une directive pour éliminer les fuites et les débordements constatés aux réservoirs, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2023. Réaliser 50% des travaux d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	Action non requise puisqu'il n'y a pas de fuites et débordements constatés aux réservoirs.
Réaliser un contrôle actif des fuites sur 200 % de la longueur équivalente des réseaux où l'objectif de pertes d'eau n'est pas atteint, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	Le contrôle actif des fuites est facultatif, mais recommandé annuellement de façon préventive.
Réaliser un contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de robinets d'arrêt accessibles d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>Le contrôle actif des fuites par l'intermédiaire d'une écoute sur un échantillon de 17 robinets d'arrêt accessibles est facultatif, mais recommandé annuellement de façon préventive.</b>
Mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation des fuites à un maximum de 5 jours du côté municipal et de 20 jours du côté privé, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	<b>Action non requise puisque les délais de réparation des fuites sont respectés.</b>
Depuis le bilan 2021, si la pression moyenne du point représentatif de zone (PRZ) est supérieure à 60 m (85 psi; 588 kPa), réaliser une analyse de rentabilité concernant la mise en place d'un secteur de régulation de pression (SRP), dans un délai de 2 ans.	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.
Si cela est rentable, mettre en place des SRP, d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	Action facultative puisque l'objectif de pertes d'eau est atteint dans tous les réseaux de distribution d'eau potable.
Sensibilisation des citoyens	
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, sensibiliser annuellement les citoyens à la valeur de l'eau par au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 3 actions au bilan 2023.
Si l'objectif de consommation résidentielle n'est pas atteint au Bilan 2023, montrer annuellement l'exemple en tant que municipalité en mettant en place au moins quatre actions reconnues dans le cadre de la SQEEP d'ici le 1 <sup>er</sup> septembre 2025.	Cette action est facultative, mais recommandée de façon préventive. La municipalité a réalisé 5 actions au bilan 2023.
Installation de compteurs d'eau	
L'installation de compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel et d'un échantillon de compteurs dans le secteur résidentiel est terminée.	Secteur résidentiel <b>Installation terminée</b>
	Secteur non résidentiel <b>Installation terminée</b>
Relever les compteurs d'eau annuellement.	L'installation des compteurs d'eau doit être accompagnée d'une relève de ceux-ci. Il faut relever les données de compteurs d'eau au moins une fois par année, idéalement en début d'année civile.
Commentaires généraux	
Art.1.4 : Puisque la municipalité a complété l'installation des compteurs d'eau dans le secteur non résidentiel, celle-ci devait mettre en place une forme de tarification volumétrique dans le secteur non résidentiel avant le 1er septembre 2023 pour l'approbation de son bilan d'économie d'eau potable. 'Les indicateurs de pertes et de consommation résidentielle varient d'une année à l'autre à cause du manque de précision entourant les données du débitmètre de l'usine d'Agropur. Tant que ces données ne sont pas clarifiées, les résultats du bilan pourront changer grandement d'une année à l'autre.	



**Bilan validé, mais non approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.  
L'approbation du bilan est requise pour accéder à la majoration écoresponsable du PRIMEAU 2023 relative à la SQEEP.**

**Audit de l'eau**

Indicateurs de performance par réseau de distribution

Résultats pour le réseau 1 : Notre-Dame-du-Bon-Conseil	
Indice de fuites dans les infrastructures :	
Résultat de validité des données :	
Pression moyenne du réseau :	

Résultat 2023
2,8
63
43 mètres d'eau

Objectif 2023
≤ 3,0
≥ 50

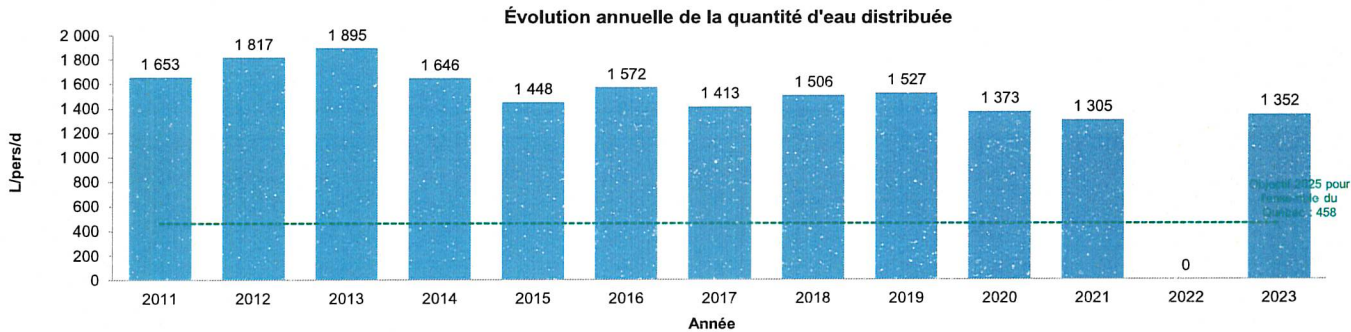
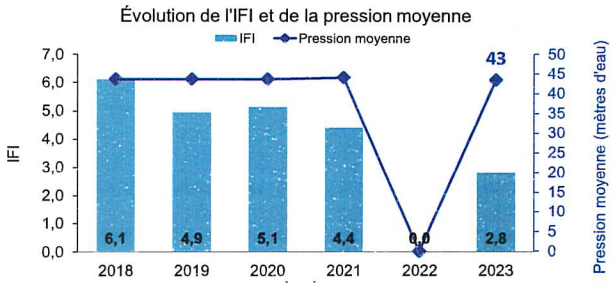
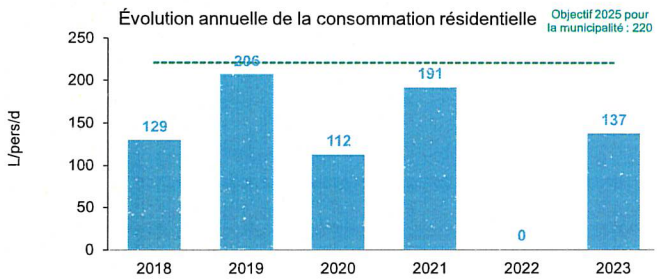
**Félicitations pour votre saine gestion de ce réseau!**  
Nous vous invitons à suivre de près les fluctuations décelées par l'enregistrement des données en continu des débitmètres installés sur le réseau de distribution.

Indicateurs de performance pour l'ensemble de la municipalité

Résultats pour l'ensemble de la municipalité	
Indice de fuites dans les infrastructures (IFI) :	
Consommation résidentielle estimée :	
Quantité d'eau distribuée :	

Résultat 2023
2,8
137 L/pers/d
1352 L/pers/d

Objectif 2023
≤ 3,0
≤ 220 L/pers/d



La municipalité atteint les objectifs de la SQEEP sur l'ensemble de ses réseaux. Félicitation pour votre saine gestion.

**Bilan validé, mais non approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.  
L'approbation du bilan est requise pour accéder à la majoration écoresponsable du PRIMEAU 2023 relative à la SQEEP.**

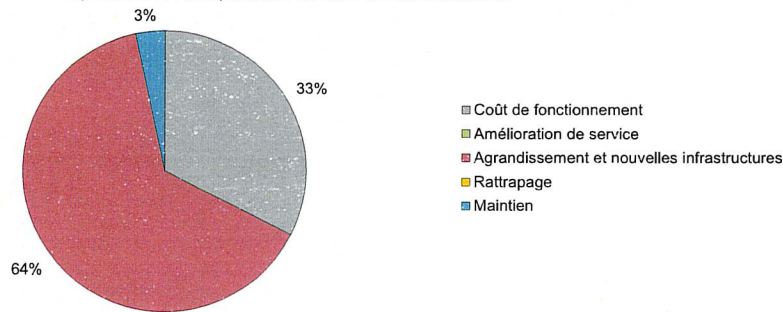
## COÛT

### SECTION 5 – COÛT ET REVENUS AFFECTÉS AUX SERVICES D'EAU

#### 5.1 Coût des services d'eau

Composante du coût des services d'eau	Coût unitaire
Coût de fonctionnement	0,90 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en maintien d'actif régulier	0,09 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en rattrapage de maintien d'actifs	0,00 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en amélioration de service	0,00 \$/m <sup>3</sup>
Besoins d'investissement en agrandissement et nouvelles infrastructures	1,79 \$/m <sup>3</sup>
<b>Coût des services d'eau</b>	<b>2,78 \$/m<sup>3</sup></b>

Répartition des composantes du coût des services d'eau

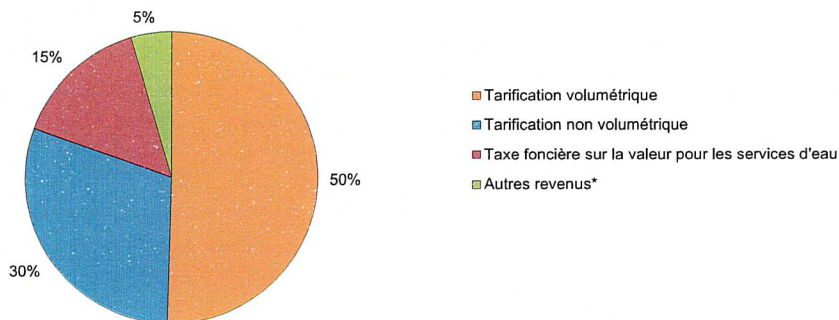


#### 5.2 Revenus affectés aux services d'eau

Composante des revenus affectés aux services d'eau	Revenus unitaires
Tarification volumétrique	0,46 \$/m <sup>3</sup>
Tarification non volumétrique	0,27 \$/m <sup>3</sup>
Taxe foncière sur la valeur pour les services d'eau	0,14 \$/m <sup>3</sup>
Autres revenus*	0,04 \$/m <sup>3</sup>
<b>Revenus affectés aux services d'eau</b>	<b>0,91 \$/m<sup>3</sup></b>

\* Les autres revenus incluent les services rendus, les transferts des gouvernements pour le fonctionnement, les excédents de fonctionnement affectés, les réserves financières et les fonds réservés pour les services d'eau.

Répartition composantes des revenus affectés aux services d'eau



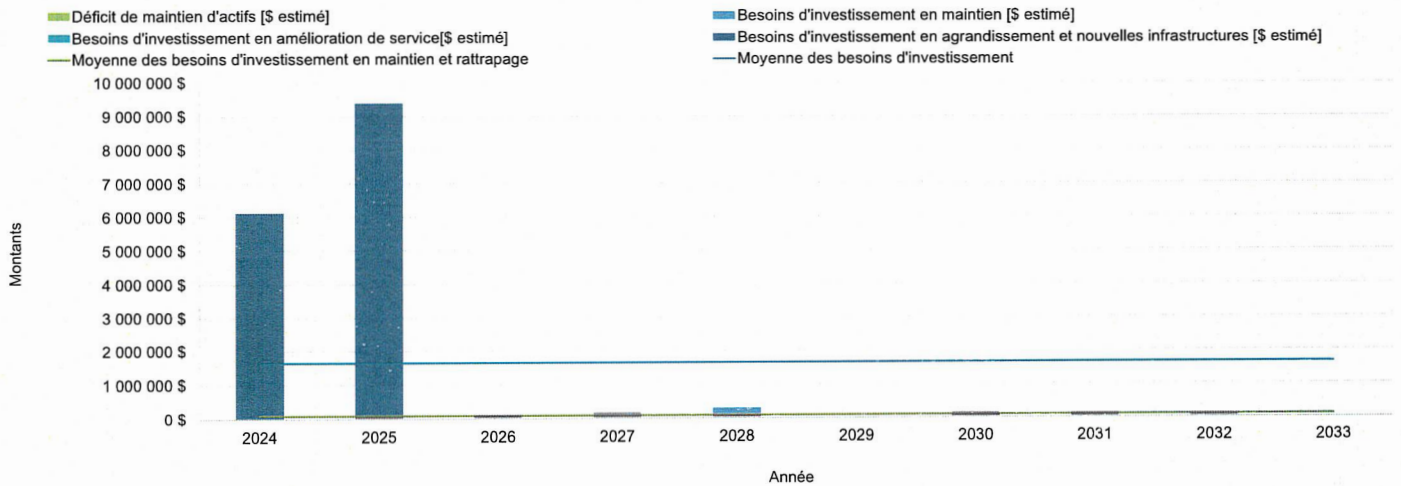
**Bilan validé, mais non approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.  
L'approbation du bilan est requise pour accéder à la majoration écoresponsable du PRIMEAU 2023 relative à la SQEEP.**

**SECTION 6 - BESOINS D'INVESTISSEMENT, INVESTISSEMENTS ET PROJECTION DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS**

**6.1 Besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau**

	Maintien	Rattrapage	Amélioration de service	Agrandissement et nouvelles infrastructures	Total
2024	0 \$	0 \$	0 \$	6 120 000 \$	6 120 000 \$
2025	32 205 \$		0 \$	9 363 600 \$	9 395 805 \$
2026	55 782 \$		0 \$	0 \$	55 782 \$
2027	142 515 \$		0 \$	0 \$	142 515 \$
2028	280 356 \$		0 \$	0 \$	280 356 \$
2029	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
2030	129 177 \$		0 \$	0 \$	129 177 \$
2031	120 075 \$		0 \$	0 \$	120 075 \$
2032	48 170 \$		0 \$	0 \$	48 170 \$
2033	0 \$		0 \$	0 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>808 281 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>15 483 600 \$</b>	<b>16 291 881 \$</b>

**6.2 Évolution des besoins d'investissement pour les infrastructures d'eau**



Pour toute aide supplémentaire, communiquez avec l'équipe de la SQEEP : [Coordonnées de l'équipe de soutien technique de la SQEEP](#)  
 Pour plus d'information sur la SQEEP, consultez le site Web : [Site web de la SQEEP](#)



Copie de résolution 2025-38

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village

À une séance ordinaire du conseil le 3 février 2025 à 20h00, situé au 541, rue Notre-Dame.

Sont présents : M. Marcel Bergeron, conseiller, siège no.1  
Mme Manon Blanchette, conseillère, siège no.2  
M. Gérard Martin, conseiller, siège no.3  
M. Pierre Généreux, conseiller, siège no.5  
M. Guy Bournival, conseiller, siège no.6

Est absent : M. Vincent Grandmont, conseiller siège no.4

Formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Jutras, maire. Madame Isabelle Dumont, directrice générale et greffière-trésorière gma niv.1, est également présente.

***À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, le maire ne participe pas au vote sur une proposition***

**8 HYGIÈNE DU MILIEU**

**D) RAPPORT 2023 SUR LA GESTION D'EAU POTABLE**

Il est proposé par M. Marcel Bergeron, appuyé par M. Gérard Martin et résolu d'adopter le rapport 2023 sur la gestion de l'eau potable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES ÉLU(E)S**

Vraie copie certifiée  
Ce 4 février 2025

  
Sylvain Jutras  
maire

  
Isabelle Dumont  
directrice générale et greffière-trésorière gma  
niv.1